

**10148/17**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 14 juin 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 14 juin 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP). Nomination de Mme Lise Lotte TOFT (DK), membre dans la catégorie des représentants des gouvernements**

E 12149



Bruxelles, le 9 juin 2017  
(OR. en)

10148/17

EDUC 288  
SOC 470

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
N° doc. préc.:	9731/17 EDUC 271 SOC 442
Objet:	Conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) Nomination de M <sup>me</sup> <b>Lise Lotte TOFT (DK)</b> , membre dans la catégorie des représentants des gouvernements

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé par le gouvernement danois de sa décision de nommer M<sup>me</sup> Lise Lotte TOFT membre dans la catégorie des représentants des gouvernements au sein du conseil de direction du CEDEFOP, en remplacement de M. Lars MORTENSEN.
2. En vertu de l'article 4 du règlement (CEE) n° 337/75, modifié par le règlement (CE) n° 2051/2004, les membres du conseil de direction, à l'exception des représentants de la Commission, sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans.
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents pourrait suggérer au Conseil:
  - d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision figurant en annexe; et
  - de décider d'en publier le texte, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant renouvellement du conseil de direction du  
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, et notamment son article 4<sup>1</sup>,

vu la candidature présentée par le gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 14 juillet 2015<sup>2</sup> et du 14 septembre 2015<sup>3</sup>, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 18 septembre 2015 au 17 septembre 2018.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction du Centre dans la catégorie des représentants des gouvernements est vacant pour le Danemark à la suite de la démission de M. Lars MORTENSEN.
- (3) Il y a lieu de nommer les membres dudit conseil de direction pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018,

---

<sup>1</sup> JO L 39 du 13.2.1975, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2051/2004 (JO L 355 du 1.12.2004, p. 1).

<sup>2</sup> JO C 232 du 16.7.2015, p. 2.

<sup>3</sup> JO C 305 du 16.9.2015, p. 2.

DÉCIDE:

Article premier

Est nommée membre du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 septembre 2018:

**REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS:**

DANEMARK	<b>M<sup>me</sup> Lise Lotte TOFT</b>
----------	---------------------------------------

Article 2

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président